

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le lundi 19 février 2018 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

18-02-022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

18-02-023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 février 2018.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, en retirant le point 7.12 et en ajoutant le point 8.2, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances extraordinaire du 10 janvier 2018 et ordinaire du 15 janvier 2018
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement omnibus numéro 16-125-3 modifiant le règlement de zonage 16-125
 - Avis de motion / Présentation du premier projet
 - Adoption du premier projet de règlement
 - 5.2 Règlement 16-119-3 modifiant le règlement 16-119 afin d'y intégrer des dispositions relatives aux conteneurs semi-enfouis – Avis de motion / Présentation du règlement
6. Sécurité incendie
 - 6.1 Rapport annuel 2017 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique – Adoption
 - 6.2 Ressources humaines – Nominations : Directeur et lieutenant
 - 6.3 Formation Pompier 1 / Facturation MRC de Beauharnois-Salaberry – Autorisation de paiement
7. Administration générale / Service du greffe
 - 7.1 Règlement 10-71-1 modifiant le règlement numéro 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil – Adoption
 - 7.2 Règlement 18-133 révisant et remplaçant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption
 - 7.3 Salaire inspecteur municipal – Facturation Saint-Urbain-Premier
 - 7.4 COOP Santé Familiale
 - Autorisation de signature d'une entente pour soins infirmiers
 - Politique d'aide financière pour adhésion à la COOP santé familiale – Adoption
 - 7.5 Conseil de la culture de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Nomination d'un membre
 - 7.6 Réaménagement de l'église – Phase 1
 - Réalisation des travaux – Octroi du contrat (entrepreneur)
 - Surveillance de chantier – Octroi du contrat (architecture)

- 7.7 Mise aux normes et accroissement de capacité des étangs aérés
 - Résolution d'intention pour construction d'un système de désinfection UV
 - Affectation au surplus libre
- 7.8 Achat et installation des équipements et matériaux nécessaires à la conversion du système de chauffage au gaz naturel – Octroi du contrat pour préparation des plans et devis et surveillance de chantier
- 7.9 Officialisation de nom de quartiers : Quartier du Canal et Quartier Sainte-Marie – Demande adressée à la Commission de toponymie du Québec
- 7.10 Comptes à payer
- 7.11 Dons et dépenses (candidature aux élections) – Dépôt
- ~~7.12 Modification au calendrier des séances du conseil – Devancement de la séance de mars et report de la séance de mai~~
- 8. Varia
 - 8.1 Tirage au sort de la salle Éveline-Meloche – Période des fêtes 2018-2019
 - 8.2 Amélioration de la visibilité de la rue Du Pont – MTMDET
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉ

18-02-024 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018 ET ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
 Appuyé par M. Christian Brault
 Et résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire du 10 janvier 2018 et ordinaire du 15 janvier 2018, tels que déposés.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yvon Myre demande aux membres du conseil si le tirage relatif à la location de la salle Éveline-Meloche pour la période du prochain Temps des Fêtes pouvait s'effectuer en début de séance. Les membres n'ayant pas d'objection, procèdent au tirage au sort pour les dates du 1^{er} et du 5 janvier.

Les résultats sont inscrits au point 8.1 du présent procès-verbal.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ENVIRONNEMENT

18-02-025 RÈGLEMENT OMNIBUS 16-125-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE RÉVISER LES NORMES PORTANT SUR LES GARDERIES, LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, LES CONTENEURS SEMI-ENFOUIS, LES USAGES ADDITIONNELS ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement révisant certaines normes du règlement de zonage 16-125 portant sur les garderies, les logements intergénérationnels, les conteneurs semi-enfouis, les usages additionnels et les usages autorisés dans les cours.

Un projet de ce règlement est déposé aux membres du conseil et présenté séance tenante.

ADOPTÉ

18-02-026 RÈGLEMENT OMNIBUS 16-125-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE RÉVISER LES NORMES PORTANT SUR LES GARDERIES, LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, LES CONTENEURS SEMI-ENFOUIS, LES USAGES ADDITIONNELS ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS – ADOPTION DU PREMIER PROJET

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que certaines modifications au Règlement de zonage numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU que ledit règlement a été soumis pour évaluation au Comité consultatif d'urbanisme tenu le 29 janvier 2018;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 19 février 2018;

ATTENDU l'avis de motion donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 février 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le projet de règlement omnibus numéro 16-125-3 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

18-02-027 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-119-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-119 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN D'Y INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTENEURS SEMI-ENFOUIS – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. François Leduc, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement afin d'intégrer au règlement numéro 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles, des dispositions relatives aux conteneurs semi-enfouis.

Un projet de ce règlement est déposé aux membres du conseil et présenté séance tenante.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

18-02-028 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2017 POUR TRANSMISSION À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le 18 février 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

ATTENDU qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'adoptant doivent être acheminées à la MRC, à l'attention du coordonnateur en sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le rapport annuel d'activités 2017 en sécurité incendie, tel que déposé.

Que le rapport annuel d'activités 2017 soit acheminé au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ainsi que la présente résolution, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

18-02-029 NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK HIMBEAULT AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU la rencontre des officiers du service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le 31 janvier 2018;

ATTENDU la recommandation émise par les officiers de nommer, pour l'année 2018, monsieur Patrick Himbeault au poste de directeur;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'entériner la recommandation des officiers du Service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague et de nommer monsieur Patrick Himbeault, directeur dudit service pour l'année 2018.

ADOPTÉ

18-02-030 NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS HALLÉ AU POSTE DE LIEUTENANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la rencontre des officiers du service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le 31 janvier 2018;

ATTENDU que lors de cette rencontre les directeur et directeur adjoint ont annoncé la nomination de monsieur François Hallé à titre de lieutenant du SSI;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur François Hallé à titre de lieutenant du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, effective au 1^{er} février 2018.

Que les ajustements administratifs nécessaires relatifs à cette nomination soit apportés, conformément à la Politique de gestion du service de sécurité incendie en vigueur.

ADOPTÉ

18-02-031 FORMATION POMPIER 1 / FACTURATION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que les pompiers Sébastien Laniel et Tommy Laplante du service de sécurité incendie ont suivi en cours d'année 2017 la formation Pompier 1, organisée par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que l'aide financière accordée pour cette formation et provenant du ministère de la Sécurité publique ne peut être appliquée dans le cas de M. Laplante compte tenu du fait qu'il ne fasse plus partie du SSI, ayant donné sa démission après avoir suivi la formation;

ATTENDU que l'aide financière ne peut également pas être versée en ce qui concerne la participation de M. Laniel à la formation, celui-ci n'ayant pas complété à ce jour la formation;

ATTENDU qu'il y a eu entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin que les frais encourus à ce jour soient payés et que l'aide financière relative à cette formation lui sera versée une fois la formation complétée par M. Laniel, prévu en cours d'année 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'autoriser le paiement des factures relatives à la participation de ces deux pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague à la formation Pompier 1.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

18-02-032 RÈGLEMENT NUMÉRO 10-71-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-71 PRÉVOYANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL – ADOPTION

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux (règlement n° 10-71);

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL-122);

ATTENDU que le PL-122 modifie la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTEM);

ATTENDU que le conseil municipal souhaite réviser le règlement numéro 10-71;

ATTENDU la présentation aux élus dudit projet de règlement lors de la séance du 6 décembre 2017;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2017;

ATTENDU l'avis public affiché le 23 janvier 2018, présentant un résumé dudit projet règlement;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 10-71-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

18-02-033 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-133 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – ADOPTION

ATTENDU la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, créant l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

ATTENDU l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui prévoit que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 5 novembre 2017;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2018;

ATTENDU la présentation du projet de règlement le 15 janvier 2018;

ATTENDU l'avis public contenant un résumé du projet de règlement publié le 12 février 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 18-133 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

18-02-034 PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN INSPECTION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2017 – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER

ATTENDU la résolution numéro 16-08-133 renouvelant l'entente de service d'inspection municipale avec la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour partage d'une ressource pour l'année 2017;

ATTENDU que cette ressource, madame Gabrielle Daoust, occupe le poste de responsable de l'urbanisme à temps plein au sein de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague depuis janvier 2018;

ATTENDU la facture numéro 535 de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier au montant de 5 787,29 \$ comportant tous les frais reliés à la cessation d'emploi de madame Daoust;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser le paiement de cette facture à la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, au montant précédemment cité.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

18-02-035 COOP SANTÉ FAMILIALE DE HOWICK – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR SOINS INFIRMIERS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir un service de proximité en soins infirmiers à sa population;

ATTENDU que les coopératives de Howick et de Beauharnois ont été approchées aux fins d'une offre de service en soins infirmiers;

ATTENDU que l'offre de service de la COOP santé familiale de Howick répond le mieux et à moindre coût aux attentes et besoins de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente de services en soins infirmiers avec la COOP santé familiale de Howick, selon l'offre déposée.

ADOPTÉ

18-02-036 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ADHÉSION À LA COOP SANTÉ FAMILIALE – ADOPTION

ATTENDU la résolution numéro 18-02-035 autorisant la signature d'une entente avec la COOP santé familiale (COOP) relativement à une offre de service en soins infirmiers;

ATTENDU que l'offre de service en soins infirmiers est conditionnelle à l'adhésion d'au moins 20 membres à la COOP;

ATTENDU qu'un membre de la COOP bénéficie gratuitement des soins offerts;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a élaboré une politique en vue d'offrir une aide financière aux citoyens désirant adhérer à la COOP en tant que membre;

ATTENDU le dépôt de ladite politique d'aide financière aux membres du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'adopter la Politique d'aide financière pour adhésion à la COOP santé familiale telle que déposée.

Que ladite Politique d'aide financière entrera en vigueur le jour de la signature de l'entente avec la COOP santé familiale.

ADOPTÉ

18-02-037 CONSEIL DE LA CULTURE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY / NOMINATION D'UN MEMBRE – RECOMMANDATION

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry dispose d'un Conseil de la culture ayant pour mission fondamentale de concerter les intervenants du milieu culturel de la MRC, en ayant comme objectif premier le développement culturel du territoire;

ATTENDU qu'un siège est actuellement vacant au sein du Conseil de la culture;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Marc-André Dumouchel, coordonnateur – Loisir et communication de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, a y siéger en tant que représentant non-élu;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

De recommander à la MRC de Beauharnois-Salaberry la nomination de monsieur Marc-André Dumouchel, membre du Conseil de la culture, à titre de représentant non-élu.

De transmettre copie de la présente à la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour recommandation.

ADOPTÉ

18-02-038 RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE / PHASE 1 – OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU la résolution numéro 17-09-175 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la réalisation de travaux de construction/rénovation dans le cadre de la Phase 1 du projet de réaménagement de l'église en centre communautaire;

ATTENDU le dépôt sur SÉAO de l'appel d'offres public intitulé Devis n° 2018-Église-P1, le 12 janvier 2018;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 16 février 2018, à 11h05 à l'hôtel de ville de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Constructions B. Martel inc. avec une offre de 119 995 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'octroyer le contrat de réalisation des travaux de construction/rénovation dans le cadre de la Phase 1 du réaménagement de l'église au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Constructions B. Martel inc., selon l'offre déposée à la Municipalité et relative au Devis n° 2018-Église-P1.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le fonds réservé « Entretien des bâtiments ».

ADOPTÉ

18-02-039 RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE / PHASE 1 – OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DU DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER

ATTENDU la résolution numéro 17-04-076 octroyant un contrat à Massicotte, Dignard, Taillefer et Patenaude, Atelier d'architecture pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'église en centre communautaire;

ATTENDU que ce contrat n'incluait pas la préparation du devis technique et de la surveillance de chantier;

ATTENDU l'offre de service de Massicotte, Dignard, Taillefer et Patenaude, Atelier d'architecture pour la préparation du devis et la surveillance de chantier, au montant de 8 600 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat d'élaboration du devis et de surveillance de chantier à la firme Massicotte, Dignard, Taillefer et Patenaude, Atelier d'architecture, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le fonds réservé « Entretien des bâtiments ».

ADOPTÉ

18-02-040 MISE AUX NORMES ET ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – RÉOLUTION D'INTENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION UV

ATTENDU la demande d'autorisation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dont le mandat a été confié à la firme Tetra Tech QI par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (résolution 16-09-143);

ATTENDU que la technologie retenue pour la réalisation de ces travaux est la technologie Kamak™ de Bionest, selon l'étude réalisée et intitulée *Plan directeur de la station d'épuration*;

ATTENDU que cette étude mentionne la nécessité d'installer un système de désinfection UV à la sortie de la chaîne de traitement Kamak;

ATTENDU que le MDDELCC, dans le cadre de la demande d'autorisation, a informé la Municipalité qu'en date du 29 janvier 2018, l'exigence de rejet prévu en coliformes fécaux serait de 3 500 UFC/100 ml avant réactivation (35 000 UFC/100 ml après réactivation);

ATTENDU que le développement domiciliaire prévu à la municipalité sera réalisé en deux (2) phases au cours des prochaines années;

ATTENDU que le détail des débits et charges générés par ces deux (2) phases a été présenté par Tetra Tech QI dans sa lettre du 20 février 2018 adressée au MDDELCC;

ATTENDU que la technologie Kamak™ de Bionest permet l'installation de façon modulaire des cellules de traitement;

ATTENDU que le raccordement des nouvelles résidences se fera ainsi progressivement au cours des prochaines années;

ATTENDU que la station d'épuration actuelle respecte les exigences de rejet en coliformes fécaux (exigence de 20 000 UFS/100 ml), et ce, depuis les dernières années;

ATTENDU que la construction d'un système de désinfection UV nécessitera des investissements financiers importants au niveau des coûts de construction et d'opération pour la Municipalité (en plus du système de désinfection UV, un nouveau bâtiment de service et un poste de pompage d'effluent devront être construits);

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à :

- Installer l'ensemble des infrastructures prévues dans la demande d'autorisation au niveau des équipements du procédé Kamak™ de Bionest lors de la phase 1, à l'exception des cellules de traitement prévues dans la phase 2 et tel que détaillé dans la dernière mise à jour du rapport de conception de Bionest (26 janvier 2018).
- De fournir une attestation de conformité des travaux lorsque les travaux prévus dans la phase 1 seront complétés.
- De débiter l'installation des cellules de la phase 2 dès que le débit annuel moyen traité par la station dépassera le débit prévu dans la demande d'autorisation pour la phase 1 (565,2 m³/d) si des développements domiciliaires supplémentaires désirent se raccorder au réseau municipal.
- Si aucun développement supplémentaire n'est prévu et que les débits sont atteints, l'installation des cellules de la phase 2 sera réalisée si les exigences de rejet en DBO₅ et en MES ne sont pas respectées à l'effluent.
- Évaluer annuellement les concentrations en coliformes fécaux sortant de ces étangs aérés suite à l'installation du nouveau système de traitement Kamak™.
- Construire et mettre en service le nouveau système de désinfection UV spécifié dans la demande d'autorisation dans un délai maximal de un(1) an dès que la moyenne géométrique annuelle en coliformes fécaux dépassera 25 000 UFC/100 ml après réactivation à l'effluent de la station.
- Informer le MDDELCC lorsque ces travaux seront nécessaires.

ADOPTÉ

18-02-041 AFFECTATION – SURPLUS LIBRE

ATTENDU que des dépenses de l'ordre de 51 089,82 \$ ont été engagées en 2015 et 2016 pour la réalisation du projet de mise aux normes et accroissement de capacité des étangs aérés;

ATTENDU que des dépenses de l'ordre de 25 000 \$ reliées à l'entretien des bâtiments ont été puisées à même le surplus libre, n'étant pas prévues au budget;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

De transférer la somme de 51 089,82 \$ et de la financer à même le règlement numéro 16-123-1 décrétant un emprunt au montant de 1 832 000 \$ afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des étangs.

D'affecter la somme de 25 000 \$ à même le fonds réservé « Entretien des bâtiments ».

ADOPTÉ

18-02-042 ACHAT ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX NÉCESSAIRES À LA CONVERSION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU GAZ NATUREL – OCTROI DU CONTRAT POUR PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER

ATTENDU la résolution numéro 17-12-238 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel pour l'église, le presbytère et le centre municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de se prévaloir de services d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que de la surveillance de chantier;

ATTENDU que trois firmes d'ingénierie ont été approchées aux fins de soumissionner pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées;

ATTENDU que l'offre déposée par la firme Les Services EXP inc., répond le mieux à la demande de soumission et détaille l'ensemble des travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce mandat;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet de fourniture et d'installation des équipements et matériaux nécessaires à la conversion du système de chauffage au gaz naturel de trois (3) bâtiments municipaux, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce mandat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le fonds réservé « Entretien des bâtiments ».

ADOPTÉ

18-02-043 OFFICIALISATION DE NOMS DE QUARTIER – DEMANDE ADRESSÉE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

ATTENDU la réalisation en cours de deux (2) projets de développement résidentiel sur le territoire de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que l'un d'eux longe le canal de Beauharnois et propose un total approximatif de 450 lots dont la concrétisation se fera en quatre phases de développement, dont l'odonyme retenu est *Quartier du Canal*;

ATTENDU que l'autre projet de développement est situé en bordure de la rue Sainte-Marie et propose une quarantaine de lots, dont l'odonyme retenu est *Quartier Sainte-Marie*;

ATTENDU que la Municipalité souhaite officialiser ces odonymes par la Commission de toponymie du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

De transmettre la présente demande à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser la proposition des odonymes *Quartier du Canal* et *Quartier Sainte-Marie*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette demande, le cas échéant.

ADOPTÉ

18-02-044 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 336 562,40 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

DÉCLARATION DE DONS ET DÉPENSES (CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS – DÉPÔT

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la directrice générale dépose les formulaires DGE-1038 (Liste des donateurs et rapport des dépenses) dûment complétés par toutes les personnes ayant produit une déclaration de candidature aux élections de novembre 2017.

VARIA

LOCATION DE LA SALLE ÉVELINE-MELOCHE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2018-2019 – TIRAGE AU SORT

Le résultat du tirage au sort pour la location de la salle Éveline-Meloche pour la période du 15 décembre 2018 au 15 janvier 2019 va comme suit :

1^{er} janvier 2019 : M. Yvon Myre
5 janvier 2019 : M. Simon Lefebvre

18-02-045 TRAVAUX DE RECONFIGURATION DE LA RUE DU PONT – RÉSOLUTION D'INTENTION DE COLLABORATION DE LA MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (MUNICIPALITÉ) ET DEMANDE DE NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder à des travaux de reconfiguration de la rue Du Pont;

ATTENDU la résolution numéro 16-05-091 adoptée en mai 2016, demandant au MTMDET de revoir la configuration actuelle du secteur de la rue Du Pont, et d'envisager le retrait de la butte, aux fins de sécurité routière;

ATTENDU qu'un important projet de développement résidentiel est en cours de réalisation sur le territoire, impliquant des travaux de raccordement d'une nouvelle voie d'accès liée à la rue Du Pont,

ATTENDU la rencontre tenue le 5 février 2018, à laquelle participaient des représentants du MTMDET et de la Municipalité, aux fins de discussion de ce dossier;

ATTENDU la correspondance du MTMDET datée du 8 février 2018, signifiant à la Municipalité un partenariat envisageable aux fins de réalisation de ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité souhaite la signature d'une entente de partenariat avec le MTMDET pour la réalisation de travaux de reconfiguration de ce secteur aux fins d'améliorer la visibilité de la rue, de la rendre plus sécuritaire et de permettre un raccordement au futur projet résidentiel;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague confirme, par la présente, son intention d'entière collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports quant à la réalisation de travaux de reconfiguration du secteur de la rue Du Pont.

Que la Municipalité souhaite l'élaboration d'une entente de partenariat à la satisfaction des deux parties.

18-02-046

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 26.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière